

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B313-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B313

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_22 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de La Roque d'Anthéron

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_40

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Appui aux Communes - Approbation de l'avenant N°1_2015_22 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de la Roque d'Anthéron

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Pour faire suite à la délibération du Bureau communautaire du 9 avril 2015, portant à 2 ans supplémentaires la durée des contrats communautaires pluriannuels de développement, il est proposé de délibérer le nouvel avenant n°1_2015_22 du contrat de la commune de La Roque d'Anthéron.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de Schéma de Cohérence Territoriale la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'aménagement et le développement des territoires des communes. Le Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 a validé la mise en place du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement (CCPD) qui vise à accélérer la réalisation des projets communaux sur une durée de 5 ans renouvelables.

Entre décembre 2013 et juillet 2014, la Communauté du Pays d'Aix a signé 36 Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement avec ses communes membres.

Le 22 mai 2014 afin de préciser la gestion des projets communaux et d'en faciliter l'exécution, la CPA a validé un avenant 2014.

Au regard du taux de réalisation, la Communauté du Pays d'Aix, lors du Bureau du 9 avril 2015 par délibération n°2015_B129, a validé la mise en place de l'avenant n°1_2015 qui doit permettre d'optimiser l'utilisation des fonds de concours. Cet avenant augmente la durée de réalisation des contrats de 2 années supplémentaires.

Aujourd'hui et comme convenu dans la délibération du 9 avril 2015 (n°2015_B129), conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales il convient de valider l'avenant n°1_2015_22 de la commune de La Roque d'Anthéron.

Lors de la séance du Conseil municipal du 23 avril 2015 dans sa délibération n°52/15, la commune de La Roque d'Anthéron **ne modifie pas** l'enveloppe des fonds de concours nécessaires à la mise en œuvre de son contrat.

L'Avenant n°1_2015_22 de la commune de La Roque d'Anthéron est annexé à ce rapport, à titre d'information est joint également le tableau récapitulatif des opérations d'investissement prévues ainsi que la répartition des coûts prévisionnels.

La Communauté du Pays d'Aix maintient une participation de **10 650 000,00 €** par voie de fonds de concours à la commune de La Roque d'Anthéron pour la mise en œuvre de son contrat communautaire de développement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle consistant à attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération n° 2015_B129 du Bureau communautaire du 9 avril 2015 approuvant l'avenant type au CCPD ;

VU la délibération n°52/15 de la commune de la Roque d'Anthéron en date du 23 avril 2015 ;

VU l'avis de la Commission Finances et contrôle de gestion en date du 25 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant modifiant le contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune de la Roque d'Anthéron ;
- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à signer le présent avenant ;
- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération ;

Annexe n°22_ La Roque d'Anthéron



Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

A V E N A N T n°1_2015

délibération n°2015_B129

Vu le contrat pluriannuel passé avec la commune de LA ROQUE D'ANTHERON signé en date du 27 Février 2014

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,
représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée à
signer le présent Avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement par
délibération du Conseil Communautaire n°2015_B129 en date du 9 avril 2015.

Désignée ci-après par les initiales « la CPA »

D'une part,

Et

La Commune de LA ROQUE D'ANTHERON
représentée par son Maire, Jean-Pierre SERRUS dûment habilité à signer le présent
Avenant par délibération du Conseil Municipal n° 52/15 en date du 23 avril 2015

Désignée ci-après par « la Commune »

D'autre part.

Le présent avenant a pour objet de modifier - le paragraphe 6 du préambule ainsi que les articles 2 – 3 – 4 – et 7 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement, d'y adjoindre l'article 9bis relatif à la nouvelle durée des contrats.

1_Le Paragraphe 6 du préambule est modifié comme suit

La commune de LA ROQUE D'ANTHERON et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engagent pour une durée de sept ans sur la mise en œuvre des actions et des projets prioritaires définis dans ce contrat.

2_L'article 2 est modifié comme suit

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes:

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
- HABITAT
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
- REHABILITATION PATRIMOINE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
- EQUIPEMENTS CULTURELS
- PARKING
- PISTE CYCLABLE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
- ACCESSIBILITE
- RISQUES MAJEURS
- DIVERS

Pour la commune de LA ROQUE D'ANTHERON la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements objets du présent contrat, est définie comme suit.

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
 - Aménagement de voirie Liaison Sud tranche 1
 - Aménagement de voirie Liaison Sud tranche 2
 - Aménagement de voirie Axe Est-Ouest boulevard de la Paix et avenue de la Libération
 - Aménagement de voirie Axe Nord-Sud rue du Pigeonnier
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
 - Réaménagement de l'Ecole Jules Ferry (après ouverture de la cuisine centrale)
 - Aménagement d'un local pour les jeunes au parc des Adrechts
 - Aménagement d'un foyer des anciens (après transfert de la bibliothèque à l'Hôtel de Ville)
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES

- Rénovation de la pelouse du stade Michel Bouchard (pelouse synthétique)
- Rénovation des courts de tennis
- EQUIPEMENTS CULTURELS
 - Aménagement de l'école de musique et de la bibliothèque à l'Hôtel de Ville
- EAU / ASSAINISSEMENT
 - Réseau d'eau potable Boulevard de la Paix
 - Réseau d'eau potable Avenue de la Libération
 - Réseau d'eau potable Rue de la Rabassière
 - Réseau d'eau potable construction d'un réservoir de 1500 m³
 - Assainissement collectif station d'épuration du Barcot
 - Assainissement collectif Quartier du Parc
 - Assainissement collectif Rue Youri Egorov
 - Assainissement collectif Quartier La Carraire
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
 - Amélioration de l'éclairage public
 -
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
 - Amélioration des performances énergétiques des logements communaux
 - Amélioration des performances énergétiques de la base de loisirs des Iscles
 - Amélioration des performances énergétiques de l'école maternelle Charles Péguy
 - Amélioration des performances énergétiques de l'école maternelle Paul Claudel
 - Amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire Jules Ferry (en lien avec le réaménagement)
- ACCESSIBILITE
 - Plan d'Accessibilité de Voirie et des Espaces Publics (PAVE)
 - Agenda d'Accessibilité Programmé ERP
- DIVERS
 - Eau pluviale recalibrage du collecteur de l'Avenue du Parc
 - Eau pluviale recalibrage du collecteur de la Rue du Pigeonnier (en lien avec l'aménagement de la voirie axe Nord-Sud)
 - Eau pluviale création d'un collecteur Avenue de la Libération (en lien avec l'aménagement de la voirie)
 - Eau pluviale Travaux inscrits au schéma directeur Vabre de Maître Jacques
 - Eau pluviale Travaux au schéma directeur secteur Pigeonnier
 - Eau pluviale Travaux au schéma directeur secteur la Baume

3_L'article 3 est modifié comme suit

Article 3 –

Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacrera un crédit maximal de 10.650.000,00 € correspondant à 50% du montant hors taxes de la part des investissements restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 7 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels.

Chaque année, la commune de LA ROQUE D'ANTHERON et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement de chaque tranche du programme, opération ou du projet d'investissement visés à l'article 2. »

4_L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4 –

Le coût estimatif des opérations, l'échéancier prévisionnel de réalisation et le montant prévisionnel des fonds de concours répartis annuellement sur sept années, et attribués sur le montant HT figurent à titre d'information en annexe au présent contrat.

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix et la Commune ajusteront la programmation dans l'enveloppe maximale correspondant à l'Autorisation de Programme délibérée.

Le versement de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix sera effectué annuellement selon les modalités suivantes :

- la CPA versera 70 % du montant du fonds de concours correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur l'opération, le projet ou le programme référencé à l'article 2, sur présentation de :

- l'OS ou bon de commande correspondant,
- le plan de financement prévisionnel
- le formulaire de demande de versement dûment rempli

- le versement du solde se fera à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune sur production de :

- l'état liquidatif des dépenses mandatées, visé par l'ordonnateur et le trésorier
- le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune

- concernant les acquisitions, le versement sera effectué à 100 % du montant du fonds de concours correspondant, sur présentation :

- de l'acte d'achat ou de l'état liquidatif des dépenses visé par l'ordonnateur et le trésorier ;
- du plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune »

L'article 7 est modifié comme suit

Article 7 –

Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets et sur demande expresse du Maire de la Commune, des transferts de crédits entre opération ou de modification de planning, pourront être réalisés dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice en cours et dans le respect des règles applicables aux Fonds de Concours et du coût d'objectif global du contrat.

Ces demandes seront actées par le Président de la CPA.

Toute autre modification du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la

signature du contrat, devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent. L'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel sera modifiée en conséquence. »

La partie IV « Durée du contrat » est complétée par l'article 9bis

IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

Article 9bis – La délibération n°2015_B129 prise en date du 9 avril 2015 porte la durée du contrat à 7 ans.

Les autres articles du contrat communautaire pluriannuel de développement restent inchangés au regard du contrat initial signé en date du 7 Février 2014 puis de l'avenant signé en date du

Fait à AIX-EN-PROVENCE

Le.....

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON

Le 24 AVRIL 2015

Madame Maryse JOISSAINS MASSINI
Président de

Monsieur Jean-Pierre SERRUS
Maire de

La Communauté du Pays d'Aix
vu la délibération n°2015_B en date du 9 avril 2015

La Commune de LA ROQUE D'ANTHERON



ANNEXE
Programmation annuelle des opérations d'investissements
2014-2020

CONTRAT COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON.

THEMATIQUE	BUDGET PAR THEMATIQUE	Operations	2014	2015	2015	2016	2017	2018	2019	2020	MONTANT HT	% FDC	TOTAUX FDC	
VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN	9 130 000 €	Aménagement voirie Liaison Sud tranche 1	1 800 000 €	480 000 €							2 280 000 €	25%	570 000,00	
		Aménagement voirie Liaison Sud tranche 2							500 000 €	1 950 000 €		2 450 000 €	50%	1 225 000,00
		Aménagement voirie Axe Est-Ouest (Bd de la Paix et av de la Libération)		600 000 €	2 350 000 €							2 950 000 €	50%	1 475 000,00
		Aménagement voirie Axe Nord-Sud rue du Pigeonnier							1 450 000 €			1 450 000 €	50%	725 000,00
HABITAT														
EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE	962 500 €	Réaménagement Ecole Jules Ferry (après ouverture cuisine centrale				665 000 €					665 000 €	25%	166 250,00	
		Aménagement Local Jeunes Parc des Adrehts					100 000 €				100 000 €	50%	50 000,00	
		Aménagement foyer des Anciens (bibliothèque)							197 500 €			197 500 €	50%	98 750,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES	700 000 €	Rénovation pelouse du Stade Bouchard (pelouse synthétique)				450 000 €					450 000 €	50%	225 000,00	
		Rénovation des courts de Tennis						250 000 €				250 000 €	50%	125 000,00
EQUIPEMENTS CULTURELS	1 100 000 €	Aménagement Ecole de Musique-Bibliothèque (Hôtel de ville)			500 000 €	600 000 €								
												1 100 000 €	50%	550 000,00
EAU / ASSAINISSEMENT	2 025 000 €	Réseau Eau Potable réservoir 1500 m3												
		Réseau Eau Potable Bd de la Paix (en lien avec voirie Axe EO)		235 000 €			630 000 €					630 000 €	50%	315 000,00
		Réseau Eau Potable rue de la Rabassière (en lien avec Liaison sud T2)			185 000 €							235 000 €	50%	117 500,00
		Réseau Eau Potable rue de la Libération (en lien avec voirie Axe EO)		205 000 €								185 000 €	50%	92 500,00
ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE	600 000 €	Assainissement collectif STEP Barcot				280 000 €					205 000 €	50%	102 500,00	
		Assainissement collectif Quartier du Parc										280 000 €	50%	140 000,00
		Assainissement collectif rue Youri Egorov							265 000 €			265 000 €	50%	132 500,00
		Assainissement collectif quartier La Carrière				145 000 €			80 000 €			80 000 €	50%	40 000,00
ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC	2 225 000 €	Eclairage Public				150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €		145 000 €	50%	72 500,00	
											600 000 €	50%	300 000,00	
ACCESSIBILITE	1 450 000 €	Amélioration des performances énergétiques Logements communaux				90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €		360 000 €	50%	180 000,00	
		Amélioration des performances énergétiques base de loisirs des Iscles							800 000 €			800 000 €	50%	400 000,00
		Amélioration des performances énergétiques école Charles Peguy							380 000 €			380 000 €	50%	190 000,00
		Amélioration des performances énergétiques école Paul Claudel		250 000 €		435 000 €						435 000 €	50%	217 500,00
DIVERS	4 580 000 €	Amélioration des performances énergétiques Ecole Jules Ferry									250 000 €	50%	125 000,00	
		Plan d'Accessibilité Voirie Espaces Publics							450 000 €			900 000 €	50%	450 000,00
		Agenda d'Accessibilité Programmé ERPs					100 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €		550 000 €	50%	275 000,00
TOTAL DES INVESTISSEMENTS PAR ANNEE		Eau Pluvial Av. du Parc recalibrage du collecteur					100 000 €	280 000 €			380 000 €	50%	190 000,00	
		Eau Pluvial rue du Pigeonnier recalibrage du collecteur				20 000 €					20 000 €	50%	10 000,00	
		Eau Pluvial rue de la Libération création collecteur		155 000 €								155 000 €	50%	77 500,00
		Eau Pluvial Travaux au schéma directeur Vabre de Maître Jacques					500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €		1 500 000 €	50%	750 000,00
TOTAL DES FDC PAR ANNEE		Eau Pluvial Travaux au schéma directeur secteur Pigeonnier					525 000 €	500 000 €	500 000 €		1 525 000 €	50%	762 500,00	
		Eau Pluvial Travaux au schéma directeur secteur La Baume						500 000 €	500 000 €		1 000 000 €	50%	500 000,00	
		Eau Pluvial Travaux au schéma directeur												
		Eau Pluvial												

Montant total des investissements sur 2014/2020
Coût d'objectif du Contrat

22 775 500,00
10 650 000,00

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_22 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de La Roque d'Anthéron

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUL. 2015